Réf. Farde e-Assemblées : 2493334

N° OJ : **64**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/11/2022

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 74.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 74.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022:
1) 10.000,00 EUR à l'asbl "Le Palace" pour l'organisation de l'exposition "Romy Schneider";
2) 2.500,00 EUR à l'asbl "Coordination sociale Heembeek-Mustaard" pour l'organisation de l'évenement "Balade artistique à NOH";

- à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022:
3) 2.500,00 EUR à l'asbl "Centre d'oeuvre de mérode de la Paroisse des Minimes" pour l'organisation du festival Musicorum 2022;
4) 5.000,00 EUR à l'asbl "Nova" pour complément de fonctionnement;
5) 4.000,00 EUR à l'asbl "Le P'tit Ciné pour l'organisation du petit estival de cinéma "En Ville! 2022";
6) 50.000,00 EUR à l'asbl "Brufête" pour le soutien à la création émergente bruxelloise aux Ecuries du Cirque Royal.

Annexes :